

## POUR UNE ECOLE DU PROGRES

(Contribution à la réflexion sur la charte de l'association Education et devenir, 2000)

Le système éducatif français a accompli de remarquables progrès au cours du siècle qui s'achève en scolarisant les filles et les garçons dans les mêmes filières et les mêmes établissements, en diversifiant les voies de la réussite scolaire, en accueillant dans le second degré des milliers d'élèves qui auparavant n'y accédaient pas, en développant la formation professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur. Le niveau de formation de la population en a été massivement élevé, avec un effet d'entraînement sur le développement économique et le niveau de vie des Français. Pour autant la mission historique de l'école publique, au service du développement de la culture, de la démocratie, de la justice et de la cohésion sociales, de la compréhension entre les hommes et du progrès humain, est loin d'être achevée. Il suffit de regarder autour de nous : trop d'enfants et de jeunes sont encore laissés sur le bord du chemin de la réussite, l'échec scolaire est trop souvent lié aux inégalités sociales, la ségrégation se développe entre les établissements, comme la violence et la peur en leur sein. Il nous faut donc continuer à faire évoluer l'école, en imaginant de nouveaux moyens, des voies nouvelles qui tiennent mieux compte des conditions politiques, sociales et économiques dans lesquelles elle se trouve aujourd'hui placée, qui anticipent si possible sur les évolutions à venir. Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit nullement de cautionner sans discernement les évolutions sociales dans leur ensemble, de mettre par exemple l'école à la remorque d'une recherche effrénée de l'efficacité et de la rentabilité, ou de la rendre poreuse à un individualisme exacerbé ; mais il ne s'agit pas non plus d'en faire un "sanctuaire" abstrait, indifférent aux évolutions sociales, méfiant vis à vis des familles ou hostile au monde économique.

\*

\*\*

Rassemblés par les mêmes conceptions de la place et du rôle de l'école dans la société, nous le sommes aussi par une vision identique des réformes à entreprendre et la volonté conjointe de les promouvoir et de les mettre en oeuvre. Ces réformes doivent toucher à la fois les structures, l'enseignement et l'organisation de l'école publique.

**Les structures** héritées du passé et qui ont permis la mise en place de l'école unique apparaissent de moins en moins adaptées aux exigences de l'avenir. La massification de la scolarisation, le développement des poursuites d'études, les besoins sociaux et économiques dessinent aujourd'hui deux - et non plus cinq - grandes structures scolaires définies par des missions communes. De 2 à 16 ans, de nos jours, c'est l'école obligatoire, l'école pour tous, la maison commune dans laquelle tous les enfants de France, réunis au delà de leurs différences, apprennent à parler, à lire et à écrire la même langue, se nourrissent d'une culture commune qui fonde la possibilité et le désir de vivre ensemble. L'effort principal à ce niveau est de toute évidence à faire porter sur la cohérence et la continuité entre l'école primaire et le collège, en termes de contenus et de méthodes. Après 16 ans, c'est l'école de la diversification, de la préparation à la vie sociale et professionnelle, qui rassemble les niveaux du lycée et de l'enseignement supérieur. Les efforts prioritaires doivent alors toucher les mécanismes et les méthodes de l'orientation, le décloisonnement et la transformation de filières trop ségréguées, tant dans l'enseignement secondaire qu'à l'université.

**L'enseignement** doit être restructuré autour de socles de connaissances sur lesquels la diversification et l'approfondissement disciplinaires peuvent progressivement se développer. La finalité de l'enseignement n'est pas que les professeurs enseignent, mais que les enfants apprennent. Cette tension entre l'unicité et l'universalité des savoirs et l'infinie diversité des élèves fonde une préoccupation et une action pédagogiques qu'il faut aujourd'hui réhabiliter. Les instituteurs et les professeurs sont des pédagogues, d'abord des pédagogues. Ils sont aussi des éducateurs. L'instruction, la transmission des connaissances, ne s'oppose bien évidemment pas à l'éducation, mais ne s'y réduit pas non plus. Les " maîtres " aident aussi les élèves à construire des méthodes de réflexion et de travail, à structurer progressivement leur pensée, à développer leur esprit critique et leur capacité de jugement, ils instituent dans la classe des normes de vie et de travail, ils sont - à leur niveau de responsabilité - les garants des règles du droit et de la discipline, de la sécurité, de la civilité, de la justice et de la paix scolaires. Partenaires et complémentaires en éducation des parents, ils sont eux-mêmes des exemples pour leurs élèves. Bien entendu les formes de cet engagement et les compétences qui lui sont nécessaires évoluent progressivement, mais de manière décisive, de la maternelle à l'université. A chaque niveau cependant, le recrutement et la formation des enseignants apparaissent déterminants dans la construction de ces compétences. C'est sans conteste le domaine où l'effort principal de réforme doit porter aujourd'hui.

**L'organisation de l'école**, elle aussi, traduit encore davantage l'héritage du passé que les exigences de l'avenir. L'uniformité des normes, la centralisation des décisions et du contrôle n'ont nullement réduit les inégalités. Certains pensent même qu'elles ont contribué à les accroître. La déconcentration doit donc être poursuivie, mais surtout elle doit porter sur l'échelon décisif de l'école et de l'établissement, scolaire ou universitaire. C'est le seul niveau en effet où les familles, les élèves ou les étudiants, les professeurs, sont en mesure de prendre en main les questions qui les réunissent. Le projet d'établissement doit être, ou plutôt devenir, l'instrument permanent de cette concertation, comme il est également l'outil de dialogue et de contractualisation avec les représentants de l'Etat et des collectivités. Dans ce domaine, l'effort principal doit porter sur la mise en responsabilité des établissements, ce qui implique d'améliorer sensiblement le recrutement et la formation des cadres, de rapprocher les responsabilités pédagogiques et administratives, de remplacer le contrôle a priori par une évaluation a posteriori, et de savoir distinguer le mérite de ceux qui, en prenant davantage de responsabilité, en travaillant mieux ou davantage, font progresser l'ensemble du système.

\*

\*\*

En dessinant cette école du vingt et unième siècle, nous ne cultivons pas l'illusion, trop souvent caressée peut-être dans la période qui s'achève, d'une école toute puissante, voire messianique, capable à elle seule de bouleverser l'ordre du monde ou même simplement de " démocratiser la société ". Nous avons pris aussi la mesure de l'ambiguïté du mot d'ordre de " l'égalité des chances " - un terme contredisant et annulant l'autre. Pour autant il ne s'agit pas de sombrer dans le fatalisme, de cultiver la résignation et de décréter l'impuissance de l'école. C'est en partie par notre action, par la manière dont nous accueillons aujourd'hui à l'école les enfants et les jeunes, tous les jeunes, que se dessine le monde que nous léguerons demain à nos enfants. L'école doit être à la fois " conservatrice ", tournée vers un héritage à transmettre, et " progressiste ", préoccupée d'un avenir à construire, " solidaire " en donnant plus à ceux qui peinent, et " élitiste ", préoccupée d'excellence et capable de dégager sur une base sociale élargie les élites dont toute nation a besoin, " nationale " dans sa tradition d'intégration, et " universelle " dans son souci de participer à la construction de l'humanité.